

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2024

RESTAURER UN SYSTÈME DE RETRAITE PLUS JUSTE EN ANNULANT LES DERNIÈRES RÉFORMES PORTANT SUR L'ÂGE DE DÉPART ET LE NOMBRE D'ANNUITÉS - (N° 475)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 19

présenté par

Mme Blin, M. Ray et Mme Corneloup

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2 OCTIES, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi , le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la fraude aux pensions de retraites.

Il formule notamment des propositions afin de mettre en place des mesures pour lutter contre les fraudes sociales.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a récemment tenté de chiffrer la fraude aux pensions de retraite en recrutant 12 salariés pour analyser 3 000 dossiers tirés au sort : 200 ont été considérés comme suspects, mais la fraude n'a pu être démontrée que dans 16 cas.

La CNAV considère que, rapporté à l'ensemble de la population, le montant de la fraude attendrait environ 70 millions d'euros.

Ces chiffres démontrent que les dispositifs de contrôle et de lutte contre la fraude aux pensions de retraite ne sont pas efficaces et qu'il est nécessaire que le Gouvernement se saisisse de ce sujet.